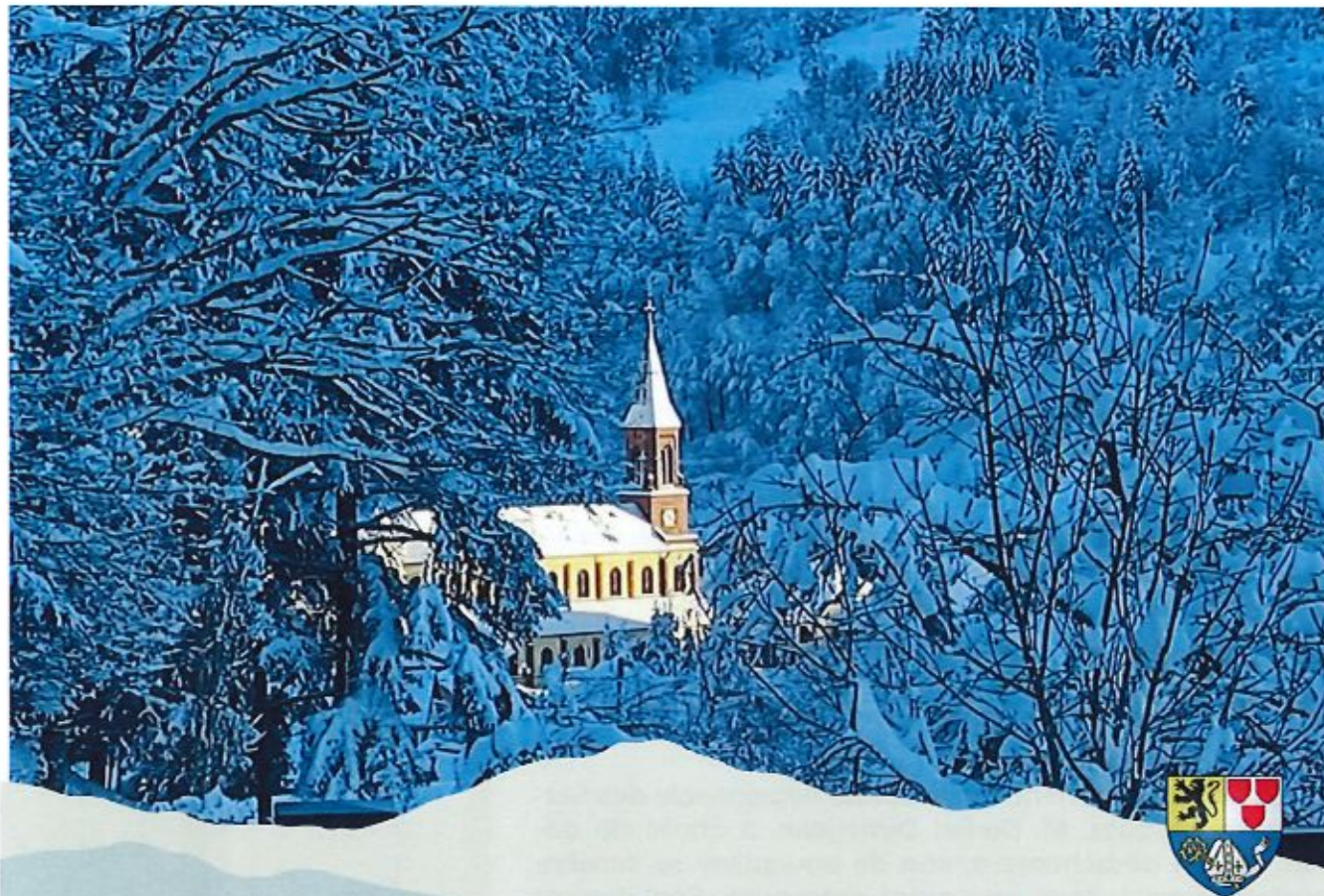




le Petit BONHOMMIEN

N°311

DECEMBRE 2022

JOYEUSES FETES !

Pour ce dernier numéro de l'année 2022, nous avons le plaisir de vous annoncer que la Municipalité va pouvoir - enfin! - vous convier à la traditionnelle cérémonie des vœux, qui n'avait plus été possible depuis 2020 !

C'est l'occasion de nous rencontrer entre citoyens et élus, pour célébrer la nouvelle année qui commence... (Invitation et coupon-réponse en page 7)
Nous vous attendons nombreux !

En attendant, toute l'équipe du Conseil Municipal, ainsi que le personnel de la Mairie, vous souhaitent d'ores et déjà de passer de réjouissantes Fêtes de fin d'année avec vos proches !

Le Conseil Municipal



SOMMAIRE:

- p.2 à 10 : Infos Municipales
- p.11-12 : Vie associative
- p.13-15: Vie culturelle
- p.16-17 : Rubrique Histoire
- p.18 : Infos CCVK

INFORMATIONS MUNICIPALES

PERSONNEL COMMUNAL:

Depuis plusieurs mois nous avons le souhait de renforcer notre équipe des services techniques, en réorganisant ce service. En effet, nous avons décidé d'avoir deux responsables : un chef d'équipe qui organise les chantiers, les horaires, la recherche de devis, la partie administrative etc, et le second responsable en charge de toute la partie technique.

Au terme de ce recrutement, il est décidé d'employer M. Jean-Martin Mathieu, 55 ans, ancien gérant d'exploitation agricole à Lapoutroie, en CDD de 1 an renouvelable.

Il a débuté son service parmi nous le 7 décembre.

Bienvenue à lui !

Suite à ce recrutement, notre actuel responsable des Services Techniques, M. Daniel Didierjean, a choisi de demander un détachement, afin de poursuivre sa carrière professionnelle dans une autre entreprise. Son dernier jour de travail au sein de la commune a eu lieu le vendredi 9 décembre, après deux jours de tuilage avec le nouvel arrivant.

Après 25 ans de bons et loyaux services, toute l'équipe municipale lui souhaite bon vent et bonne continuation dans sa nouvelle activité professionnelle !

M. Charly Unternehr-Chanel quant à lui poursuit ses activités au sein des services techniques du Bonhomme.



Nous cherchons d'ores et déjà un nouvel agent afin d'obtenir une équipe de trois personnes, fonctionnelle pour le printemps. Une nouvelle offre d'emploi sera donc diffusée dans les prochains jours.

BOURSE AU PERMIS:

La première réunion d'attribution des bourses pour le permis de conduire s'est tenue le 24 novembre. Les trois dossiers présentés ont été retenus : félicitations à Daphnée, Elsa et Axel, qui vont démarrer le parcours d'apprentissage de la conduite, avec une aide de la commune de 500 €.

Ces jeunes gens seront sollicités pour divers petits travaux ou aide lors de futures manifestations au village.

FERMETURE HIVERNALE

Les bureaux de la Mairie et de la Poste seront fermés pour les fêtes de fin d'année.

Fermeture à partir du jeudi 22 décembre, 12h, jusqu'au vendredi 30 décembre.

REOUVERTURE AU PUBLIC

LE LUNDI 2 JANVIER à 9h.

COMMISSION FORESTIÈRE:

Le 29 novembre a eu lieu la Commission Forestière annuelle.

Il s'agit pour les élus et les membres de la commission d'aller sur le terrain accompagnés par les agents de l'O.N.F., Florent Néault et Pierrick Noeufcoeur, qui leur présentent différents aspects importants de notre forêt.

L'influence du réchauffement climatique sur notre forêt, ainsi que l'érosion des chemins forestiers en montagne ont notamment été abordées. Plusieurs parcelles ont été visitées : une avec de nouvelles plantations plus « méditerranéennes », des parcelles après exploitation, ainsi que la pépinière.

Plantations et réflexion autour de l'influence du réchauffement climatique sur notre forêt

La parcelle visitée est essentiellement constituée d'épicéas, à l'image de la forêt du Bonhomme (70% d'épicéa). Cette parcelle a souffert des scolytes, même si la forêt communale est protégée pour l'instant par son altitude, les scolytes ont tendance à devenir de plus en plus virulents en raison du réchauffement climatique. La lutte contre les scolytes passe par la diversification de la sylviculture, mais aussi par une exploitation rapide des bois scolytés afin que les larves ne puissent pas finir leur cycle.

Les arbres scolytés ont été évacués et ont laissé place à une trouée qu'il était intéressant de replanter dans le but de rendre la forêt résiliente, avec un apport en feuillus afin de prévenir les scolytes. Ont été replantés sur l'ensemble de la parcelle une cinquantaine de chênes sessiles avec protection.



Plantations en bouquet

La régénération naturelle (sorbiers, douglas, etc.) a également été protégée.

Les plantations ont été effectuées à la fois en bouquets (les plus beaux spécimens y seront sélectionnés) et des plantations en foyer qui permettent d'obtenir des semenciers. Le but étant de reconstituer la forêt afin de conserver un couvert forestier permettant de protéger la ressource en eau et les semences.

Sur cette parcelle, la commission a pu observer que certains bois étaient restés au sol. Monsieur Néault précise que le règlement d'exploitation des forêts forestières dit que tout bois d'un diamètre inférieur ou égal à 7 cm doit rester au sol. Cela permet de nourrir le sol (humus, champignons, azote), de retenir l'humidité et de protéger le sol du tassement. Il est précisé que ce bois mort n'est pas une réserve de scolytes. En effet, ceux-ci ne peuvent pas vivre dans le bois mort et ne s'y attaquent pas. La question de la conciliation entre ce bois laissé au sol et la défense des forêts contre les incendies se pose. A ce jour, l'ONF et le SDIS travaillent ensemble afin d'établir une base de données permettant de cartographier les endroits à risque (croisement notamment des données habitats et places de feux).

L'O.N.F. a expliqué les différentes protections sur le réchauffement climatique avec les projections des différentes essences qui pourraient résister suivant les stations climatiques. La forêt doit en effet s'adapter en douceur, les 1,200 ha de forêt communale ne pouvant pas être transformés en profondeur d'un seul coup.

Il y a deux axes principaux de lutte contre le réchauffement climatique :

- ♦ Mobilisation de bois : privilégier les circuits courts, le bois permet de capter du carbone et le but est d'en émettre le moins possible lors de sa transformation et de son exploitation ;
- ♦ Exploitation forestière : protection de l'air, du sol, des paysages / migration assistée (=aider les ressources à migrer), sur ce point, il y a 200 îlots d'avenir au niveau national qui donnent lieu à un suivi scientifique.



Passage d'engin sur exploitation mécanisée

Visite de la pépinière

L'une des deux anciennes pépinières a été réhabilitée sur volonté politique, avec le concours de l'ONF et de Messieurs Mathis qui ont réalisé tout le travail de nettoyage de la parcelle en question. L'ensemble de la commission souligne la bonne réalisation de ce travail et sa propreté. Au sein de la parcelle ont été conservées certaines essences utiles par la suite (frêne, bouleau, sorbiers, etc.). Cette pépinière servira à planter des sapins afin de fournir la population en sapins de Noël, et à mettre en semis des plants pour les futures plantations en forêt communale. L'avantage d'effectuer les semis de plants forestiers est non seulement financier, mais surtout génétique (les plants seront immédiatement habitués aux conditions climatiques et au sol de la forêt communale).



DECORATIONS DE NOEL :

Dans le contexte actuel de sobriété énergétique souhaité par l'Etat et recherché par la majorité des collectivités, la Municipalité a décidé cette année de réduire les illuminations de Noël, en réduisant le nombre de sapins installés pour l'occasion, réduisant ainsi le nombre de guirlandes lumineuses, consommatrices d'électricité.

Il sera donc installé 8 sapins, au lieu des 12 habituels.

.... Ce qui n'empêche pas par contre de décorer le village pour les fêtes de fin d'année !

L'équipe de « bénévoles bricoleurs » habituelle a préparé de jolies décorations, dont certaines sont déjà installées.



Le saviez-vous?

Les sapins extérieurs offerts par la Municipalité à chaque foyer, sont sélectionnés et coupés par nos agents communaux, ce qui représente chaque année entre 3 et 4 jours de travail, pour environ 40 arbres.

Le ramassage des sapins aura lieu début février.

Vous pouvez aussi déposer ces sapins à l'ancienne déchetterie.

BOIS D'AFFOUAGE – ANNEE 2023

Comme chaque année, la commune du Bonhomme vous propose du bois d'affouage à la vente.

Suite à la décision du conseil municipal en date du 24 septembre 2021, les tarifs à compter du 1er octobre 2022 sont :

- 154 € TTC la corde pour le résineux
- 198 € TTC la corde pour le bois dur

Attention : Nous rappelons que le bois d'affouage est du bois vert (non sec), il est façonné en mètres, et il faut aller le récupérer par vos propres moyens en forêt.

IL EST INTERDIT D'EN FAIRE COMMERCE.

Si vous souhaitez du bois d'affouage pour l'année prochaine, vous pouvez en informer la mairie en remplissant le coupon ci-joint.



TALON A REMETTRE EN MAIRIE avant le 27 janvier 2023

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :

MA COMMANDE :

Merci de cocher la case correspondant à votre choix.

Bois Feuillu dur:

- ☐ 1 Corde, soit€
Limité à 1 corde par foyer maximum

Bois Résineux:

- ☐ 1 Corde, soit€
☐ 2 Cordes, soit€
Limité à 2 cordes par foyer maximum

ETAT CIVIL 2022



MARIAGE :

Baradel Julien et Clavelin Morgane, le 24 septembre.

PACS :

* Spitz Florian et Pierre Emeline, Marie, Henriette, le 16 août.

* Ardiller Franck et Guerrier Danaë, le 12 décembre.

NAISSANCE : Spitz Pierre Kira, née le 27 septembre

DECES:

- * Claudepierre Jacques, Roger le 27/01/2022
- * Tarby Roland, Michel le 6/03/2022
- * Parmentier née Ory Hélène le 30/04/2022
- * Petitdemange Jean, Paul, Nicolas le 18/06/2022
- * Zaricki Marie-Thérèse le 10/07/2022
- * Humbert née Blaise Lucienne, Augustine le 02/08/2022



OFFRES D'EMPLOI

Les sociétés Lac Blanc Tonique et Lac Blanc Loisirs recherchent des saisonniers pour leurs différentes activités pour la saison d'hiver à venir.

Ces postes s'adressent à des personnes qualifiées, ou non, et sont basés à la station du Lac-Blanc (lac blanc 900 et lac blanc 1200) :

- agent de remontées mécaniques
- location de matériel
- restauration self-service en salle
- restauration self service pour un poste "plonge / aide cuisine" ou pour un poste de « cuisinier(e) »

Merci d'adresser votre cv et votre lettre de motivation à : drh@lac-blanc.com en précisant pour quel poste vous candidatez .

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2023:

Pour démarrer l'année en beauté, les élus vous convient
à la traditionnelle

Cérémonie des vœux

le vendredi 6 janvier 2023,

à partir de 18h, dans la salle des fêtes.



*Cette cérémonie est ouverte à tous les habitants du Bonhomme,
Pour des raisons d'organisation, nous vous remercions
de bien vouloir vous inscrire **avant le 2 janvier 2023.***



TALON A REMETTRE EN MAIRIE **avant le 2 janvier 2023 :**

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :

NOMBRE D'ADULTES :

NOMBRE D'ENFANTS :



Neige : quelques conseils pratiques

Comme l'année dernière, une réunion « **déneigement** » s'est tenue le **22 novembre**, avec les différents acteurs de terrain.

Pour la sécurité de tous et le confort des habitants, il est nécessaire de rappeler quelques consignes aux habitants :

* Pour ne pas gêner le travail de déneigement, veillez au **stationnement de vos véhicules**, notamment **rue de la Scierie, dans le lotissement des Bruyères, et sur le parking de l'église.**

* **Parking Place de Kernilis : stationnement interdit au centre du parking**, afin de laisser libre l'espace nécessaire aux autocars (des panneaux seront installés sur place pour rappel).

* Rue du 3^e Spahis Algériens : Le trottoir au-dessus de l'hôtel de la Tête des Faux ne sera pas déneigé, il est demandé aux piétons d'emprunter la rue de la scierie.

* **Attention : il est interdit et dangereux de faire de la luge sur TOUTES les voiries communales.**

Les déneigeurs ont un parcours défini et s'adaptent aux conditions météorologiques.

Il est aussi rappelé que le déneigement n'a lieu que **si une hauteur de 5 à 10 cm de neige est atteinte**. Cette hauteur limite de déneigement est laissée à l'appréciation des déneigeurs selon le type de neige et l'endroit à déneiger.

On entend par « route déneigée », une route ouverte, mais non dite noire (= le macadam n'est pas forcément visible)

Nous rappelons que le déneigement par la commune est un service rendu aux habitants, et en aucun cas une obligation pour la Municipalité. Le service de déneigement ne fonctionne pas le week-end, sauf chutes de neige exceptionnelles.

L'équipe municipale compte sur votre bienveillance envers nos agents municipaux et les prestataires privés, qui font toujours leur maximum pour la sécurité et le bien-être de tous. Un grand merci à eux !

A NOTER :

**LES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS SONT APPELEES
A SE FAIRE CONNAITRE AUPRES DE LA MAIRIE : 03.89.47.51.03**

RAPPEL :

Les propriétaires ont l'obligation de déneiger les trottoirs devant leur habitation ou commerce, afin de faciliter la circulation de la population.

Il est demandé aux habitants de dégager la neige au maximum **sur le bord du trottoir le long de la route et non perpendiculairement à celle-ci**. En effet, les tas de neige formés perpendiculairement aux trottoirs empêchent les ouvriers communaux de passer avec la fraiseuse et retardent les opérations de déneigement.



LOI MONTAGNE:

En application du 1er novembre au 31 mars.

Equipements obligatoires :

- pneus hiver ou 4 saisons,
ou
- chaînes ou chaussettes à neige dans le véhicule.

* Cette obligation concerne tous les habitants, mais aussi les visiteurs :
Pensez à avertir les personnes qui viennent vous rendre visite.

* Propriétaires d'hébergements touristiques : pensez à avertir vos visiteurs !

Les informations principales du Conseil Municipal du vendredi 18 novembre 2022 :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTERET AGRICOLE

Le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Agricole (S.I.I.A.) a son siège à la Commune de Le Bonhomme, et utilise ses moyens humains et matériels pour sa gestion.

Il s'avère, qu'à ce jour, le S.I.I.A. verse un montant de 160 € au titre des frais administratifs et d'affranchissements. Or, ce montant n'a jamais été révisé depuis son établissement (1955) et ne correspond plus à la réalité des dépenses engagées.

Ainsi, prenant en compte les frais de logiciels, les frais d'affranchissement, le coût du matériel informatique, les fournitures, les frais sont estimés à 1.500 €/an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des frais dont le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Agricole sera redevable à la Commune de Le Bonhomme à hauteur de 1.500 €.

Le saviez-vous?

Le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Agricole est un groupement de communes (Fréland, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme et Orbey) qui propose du matériel en location à des prix attractifs (broyeurs, planteuse de piquets, désherbeuse-ramasseuse, rouleau compacteur) aux particuliers, collectivités et agriculteurs.

Contact : Mairie du Bonhomme : 03.89.47.51.03



CONCESSIONS DE SOURCE FORESTIERE ET HORS FORET - Tarifs 2023

Pour rappel, les tarifs des concessions forestières et hors forêts ont été maintenus depuis 2019.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 5 € par concession du tarif de base qui serait justifiée par trois points :

- * Au vu de la sécheresse qui sévit depuis quelques années et le tarissement de certaines sources cette année sur la commune pendant cette période, il convient de mener une réflexion sur la ressource en eau et notamment sur des solutions qui permettraient d'amoindrir les effets de la sécheresse ;

- * La réflexion autour des réserves d'eau pour la défense extérieure contre l'incendie ;

- * Pour information, l'assainissement va augmenter, de par l'augmentation des coûts d'électricité pour le fonctionnement de la station d'épuration de Hachimette.

Les tarifs sont donc légèrement augmentés, comme suit :

- Tarif de base appliqué à toutes les concessions : 55 € ;
- Famille : supplément de 10 € ;
- Professionnels (agriculteur par exemple) supplément de 20 € ;
- Gîtes : supplément de 20 €.

TERRAINS - LOCATIONS DE LANDES COMMUNALES - Indice des Fermages 2022/2023

Monsieur le Maire indique que l'indice des fermages, pour l'année culturale 2022-2023, a connu une hausse de 3,55 % par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, il indique les minima et les maxima entre lesquels doivent être contenus les fermages :

Concernant les Landes en Montagne Vosgienne les prix se situent entre 1,20 € et 42,48 € par hectare.

Le prix actuel au Bonhomme est de 16 €/Ha. En comparaison, à Lapoutroie, pour 2021/22, pour les pâtures le tarif est de 23,70 €/Ha, et pour les prés, de 39,40 €/Ha.

Il est décidé de **fixer le tarif à 17 €**, en application de la hausse de 3,55 %, et en arrondissant à l'euro supérieur. Le montant minimum de 10 € par an lorsque la surface louée n'atteint pas un hectare est maintenu.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Une légère augmentation des subventions est décidée afin de souligner la belle implication des associations au sein du village tout au long de l'année. La subvention passe donc de 250 € à 260 €, pour nos 14 associations, soit un montant total de 3640 €.

RD415 - ZONE 30km/h pour les Poids-Lourds

Concernant l'extension de la zone limitée à 30km/h pour les poids-lourds, la Commune a reçu l'avis favorable du Préfet récemment. La Préfecture nous conseille d'étendre cette limitation de vitesse à tous les véhicules, pas seulement aux poids-lourds, en appliquant la priorité à droite dans tout le village. De plus, ceci impliquerait de supprimer notre radar d'approche, puisqu'il n'est pas homologué pour contrôler les 30 km/h mais seulement les 50km/h.

Après réflexion, nous suivrons le choix de la réunion publique : cette limitation de vitesse sera appliquée **uniquement aux poids-lourds**. Par contre, les élus ont choisi de ne pas appliquer cette limitation à l'ensemble du village, mais de l'étendre tout de même. (du croisement de la RD415 avec le Chemin de la Petite Montagne (cimetière), jusqu'au n°34 Rue du 3^{ème} Spahis Algériens (anciennement Ets Lamboley). Ceci nous permettra d'éviter l'obligation des priorités à droite dans tout le village, car nous considérons que ce serait accidentogène.

Conseil Municipal du vendredi 2 décembre

OUVERTURE DE POSTES

Comme abordé lors du Conseil Municipal de septembre, les délibérations concernant l'ouverture de 3 postes ont été validées : Création d'un emploi permanent de chef d'équipe, d'un emploi permanent d'agent communal, et d'un emploi permanent d'agent d'entretien.

La réunion du prochain Conseil Municipal se déroulera le **vendredi 20 janvier** à 19h30, en salle du Conseil de la Mairie.

INFORMATION RESEAU D'EAU

Notre réseau d'eau potable va revenir au **système de chloration** durant l'hiver du fait des coupures électriques.

Dès l'annonce par le gouvernement de la première coupure, nous remettrons donc le réseau en **javellisation**, comme auparavant, et ce jusqu'à la fin de l'hiver.

Retrouvez l'intégralité des débats et décisions du Conseil, sur www.lebonhomme.fr ou sur simple demande à la mairie.

Suite à diverses plaintes reçues en Mairie concernant nos amis les chiens, nous rappelons les règles et les obligations de leurs propriétaires :

ARRETE N° 3/2006, relatif aux déjections canines et à la circulation des chiens

Article 1 : Par mesure d'hygiène publique, il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au **ramassage des déjections** que cet animal abandonne sur toute ou partie de la voie publique, dans les squares, parcs, jardins et espaces verts publics.

Article 2 : Tout chien circulant sur le territoire de la ville doit être muni d'un collier portant le nom et l'adresse de son propriétaire ou de son gardien.

Article 3 : **Il est interdit de laisser circuler les chiens sans qu'ils soient tenus en laisse et placés sous la surveillance de leurs propriétaires ou gardiens.** L'accès des chiens même tenus en laisse est strictement interdit au cimetière communal.

SKI CLUB BONHOMME

**MERCREDIS
et SAMEDI
des NEIGES**

**Prépare tes skis ...
et viens nous rejoindre
cet hiver sur les pistes !**



***Infos sur notre site internet
ski-club-bonhomme.clubffs.fr***

MERCREDIS et SAMEDIS des NEIGES

Formule Mercredi après-midi

- ▶ Encadrement par des moniteurs diplômés
- ▶ Accueil à partir de 6 ans révolus
- ▶ Groupes tous niveaux débutants à confirmés

La formule comprend :

- 8 demi-journées (l'après-midi) dès les premières neiges de décembre
- Transport BUS aller-retour (départ Colmar - Kaysersberg - Lapoutroie - Bonhomme - arrivée Lac Blanc 900)
- Les cours de ski collectifs de 14h à 16h30
- L'adhésion au Ski Club Bonhomme et l'assurance obligatoire
- les forfaits remontées mécaniques (possibilités de forfaits saison au tarif club)

Formule samedi matin

Cela comprend :

- 8 demi-journées (le matin) dès les premières neiges de décembre
- Transport BUS aller-retour (sous réserve du nombre d'inscrits) (départ Colmar - Kaysersberg - Lapoutroie - Bonhomme - arrivée Lac Blanc 900)
- Les cours de ski collectifs de 9h30 à 12h
- L'adhésion au Ski Club Bonhomme et l'assurance obligatoire
- les forfaits remontées mécaniques (possibilités de forfaits saison au tarif club)

Formule Stage 5 jours

- ▶ Encadrement par des moniteurs diplômés
- ▶ Accueil à partir de 6 ans révolus
- ▶ Groupes tous niveaux débutants à confirmés

La formule comprend :

- 5 journées pendant les vacances de février 2023
- Transport BUS aller-retour (sous réserve du nombre d'inscrits)
- Les cours de ski collectifs
- L'adhésion au Ski Club Bonhomme et l'assurance obligatoire
- les forfaits remontées mécaniques

Le Club :

- Section perfectionnement jeunes (techniques avancées)
- Section compétition : Centre d'Entraînement du Lac Blanc (Entraînement les mercredis après-midi et samedis matin)
- Section Handiski
- Section Télémart
- Section Loisirs adultes
- Activités d'été : Ski sur herbes, paddle, rando pedestre, escalade, VTT...

Infos & Inscriptions

Sur notre site : <http://ski-club-bonhomme.clubffs.fr/>

Par mail : mdn@skiclubbonhomme.fr
06 23 21 19 05

Des Traces au Brézouard



« DES TRACES AU BRÉZOUARD »

Dialogue entre habitants, scientifiques et artistes.

Le sommet vosgien du Brézouard culmine à 1229 mètres, domine trois vallées et côtoie, non loin de là, Aubure, le plus haut village d'Alsace où est installé l'Observatoire Hydro-Géochimique de l'Environnement (OHGE) de l'Université de Strasbourg.

C'est ce mont, témoin des périodes géologiques et porteur de stigmates humaines, qui est au centre d'un projet de territoire original : « Des traces au Brézouard : dialogue entre habitants, scientifiques et artistes ».

L'objectif de « Des traces au Brézouard » est de renforcer le dialogue entre habitants, scientifiques et artistes dans le but de « re-définir » un espace vécu. Ce projet de territoire, coordonné par le Jardin des Sciences de l'Université de Strasbourg, s'inscrit dans la continuité de la collaboration de l'OHGE avec le sociologue et philosophe Bruno Latour pour l'exposition : « Critical Zones » au musée ZKM de Karlsruhe.



« Des traces au Brézouard » est une occasion unique de focaliser l'attention des habitants, des artistes et des scientifiques sur un territoire, afin de créer des savoirs et du lien, pour redéfinir collectivement cet espace et pourquoi pas, le modifier positivement !

UN PROJET EN 4 ACTIONS

- « Des traces au Brézouard » s'appuie sur des « ateliers d'auto-description ». Ces ateliers visent, par le dialogue, à accompagner les participants dans un travail de description de leurs conditions d'existence afin de formuler des doléances pouvant, modifier positivement le territoire. Afin de renforcer l'impact de ces ateliers et de concrétiser auprès des habitants les réflexions engagées, trois autres actions sont envisagées.
- Une résidence artistique : elle vise à renforcer le dialogue avec les habitants en accompagnant ces derniers sur la question des « traces ».
- Une action éducative : mobiliser les jeunes habitants afin qu'ils découvrent et s'emparent des grands enjeux de leur terrain de vie (histoire, changements climatique, rapport à la nature...) via des séjours pédagogiques, des rencontres avec des scientifiques, la création de parcours d'orientation sur les flancs du Brézouard.
- Une action de sciences participatives : des habitants participent à l'acquisition de données scientifiques sur le manteau neigeux afin de collaborer au travail de l'OHGE et de renforcer la compréhension de la Zone Critique.



LA RÉSIDENCE ARTISTIQUE

Le collectif d'Artistes Rodéo d'âme a répondu à l'appel de ce projet de résidence d'une année intitulé « Des traces au Brézouard, dialogue entre habitants, scientifiques et artistes »... et est heureux de vous annoncer qu'ils partent s'installer un an, en territoire welche, pour y mener de grands projets, à la rencontre des habitants du massif en connectant enjeux scientifiques, citoyens et artistiques.

Au programme : veillées poétiques chez l'habitant et en refuges, une fresque murale participative, deux créations de spectacles, des expositions, l'édition d'un livre...



Première étape de la résidence : itinérances à pied à la rencontre des habitants du massif

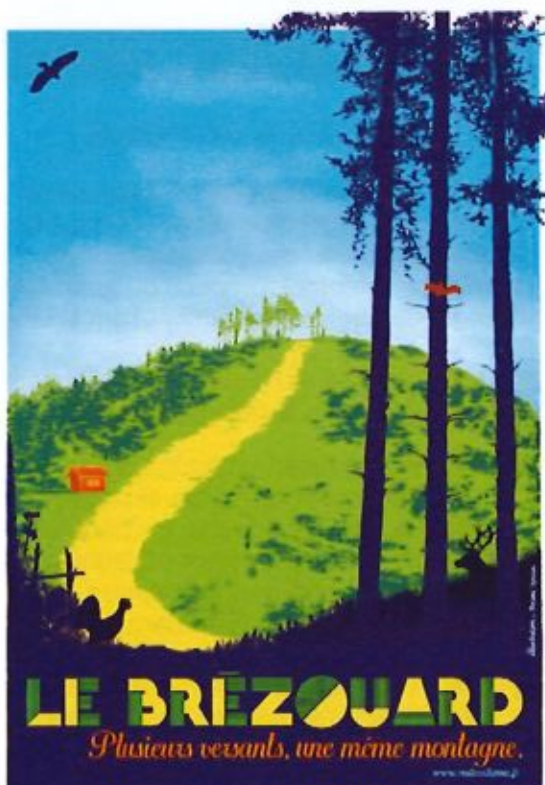
Début octobre, Claire Audhuy et Baptiste Cogitore ont lancé la résidence par une itinérance à pied d'une semaine à la rencontre des habitants du massif. Durant toute la semaine, ils sont allés de porte en porte du côté d'Aubure, de Lapoutroie et du Bonhomme et ont rencontré entre autres un bûcheron, un débardeur, un comédien, des marionnettistes, un tatoueur, une fermière et un ancien des brigades vertes.



L'occasion idéale pour commencer à s'imprégner de l'atmosphère du Brézouard et repérer les premières traces qui formeront le fil rouge des projets à venir de la compagnie.

Le Petit Bonhommeien

Une résidence artistique est un lieu qui accueille un ou plusieurs artistes pour que celui-ci ou ceux-ci effectuent un travail de recherche et de création, sans connaître à l'avance le résultat. La création sera facilitée grâce à la mise à disposition d'un lieu de vie et de création, des moyens financiers, techniques et humains.



En novembre, l'itinérance a repris sur l'autre versant du Brézouard, du côté de Sainte-Marie-aux-Mines. Claire Audhuy et Baptiste Cogitore sont repartis sur les routes du massif pour rencontrer ses habitants : fabricants de jouets en bois, archiviste, potière... Autant de rencontres et de tranches de vie collectées, qui seront transformées artistiquement.



Deuxième étape de la résidence : hiverner pour laisser infuser et construire les projets

Prochaine étape en décembre avec deux semaines d'hivernage durant lesquelles les deux artistes feront le tri de la matière collectée et réfléchiront sous quelles formes artistiques la retranscrire



Les premières réjouissances arriveront ensuite en 2023, avec notamment des veillées poétiques pour ouvrir l'année.



*Rodéo d'âme : un collectif artistique spécialisé dans les écritures du réel.
À la fois compagnie de théâtre, maison d'édition et incubateur de projets pluridisciplinaires.
Rodéo d'âme interroge des thématiques engagées au fil de ses actions. Le collectif a l'habitude de croiser des temps de recherches, de rencontres, d'expérimentation et de création, sur de nouveaux territoires, qui plus est en zone rurale.*

Une résidence portée par l'Université de Strasbourg, le Jardin des Sciences, le Parc naturel Régional des Ballons des Vosges, la DRAC, les communes d'Aubure, Lapoutroie, Sainte-Marie-aux-Mines, Le Bonhomme, la Communauté de communes du Val d'Argent, l'Observatoire Hydrogéochimique de l'Environnement et la Collectivité européenne d'Alsace.

Merci à Audrey Didierjean, Conseillère Municipale, qui suit ce projet pour la Mairie, et qui nous a fourni ce beau compte-rendu !

Le Château de Gutenbourg

A plus de 800 ans et à 800 mètres d'altitude, il surplombe notre village depuis son flanc nord, les restes de son donjon trônant encore fièrement et surveillant ses terres d'autrefois. Si il y'a bien un monument que l'on ne peut pas rater au Bonhomme, c'est bien lui, le Château de Gutenbourg. Malheureusement aujourd'hui totalement en ruines, comment ne pas se poser la question du pourquoi ? Comment cet amas de roches et de gravas en est-il arrivé là, près d'un millénaire après sa construction ?

Tout commence, au début du XII^e siècle avec un certain Ulric de Gottenbourg (à qui il doit son nom), qui fait construire le château pour le seigneur du Honack, appelé également Château de Judenburg, il fut érigé à cet emplacement pour contrôler la route menant de l'Alsace à la Lorraine en tant que poste frontière. Il est la propriété des comtes d'Eguisheim mais très vite passera aux mains des comtes de Ferrette, qui à leur tour le passeront à la famille des Habsbourg lors du mariage de Jeanne de Ferrette et Albert II Le Sage en 1324. Il est de ce fait inféodé aux seigneurs de Ribeaupierre qui gouvernaient alors la région. Le château sera cependant cédé à la famille noble de Lorraine de Laveline de 1329 à 1441.

Revenu à la famille Ribeaupierre au début du XV^e siècle, le château finira par être abandonné, il sera encore cité en 1597 mais nous ne savons malheureusement pas à quel moment exact il fut laissé vacant ni même quand il sera détruit. Des suppositions existe néanmoins, il se peut que ce soit après 1618, année ou une révolte protestante de la maison des Habsbourg déclencha la guerre de Trente ans qui déchira l'Europe jusqu'en 1648.

Diedolshausen mit der Judenburg.



Le duché de Lorraine, qui pris part aux combats du côté des protestants et notamment du Saint-Empire Romain-Germanique, est opposés aux puissants Royaume de France et de Suède notamment, cette campagne verra la destruction partielle du village du Bonhomme, peut-être le château faisait-il parti de ces dommages collatéraux ?

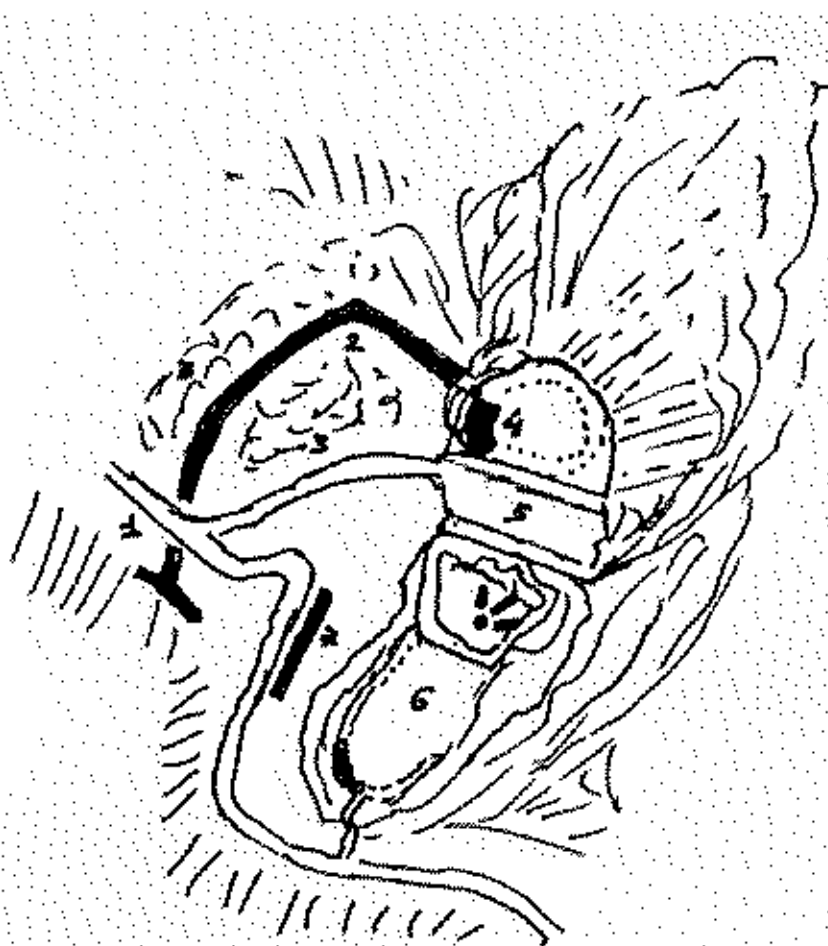
Depuis, plus rien, le château est donc laissé en ruines et ne sera plus jamais occupé, les vestiges du donjon seront néanmoins restaurés avant la Première guerre mondiale. Aujourd'hui, le château est accessible via un sentier fléché et nous offre toujours un panorama merveilleux sur la vallée de la Béhine, les Hautes-Vosges et bien évidemment sur le village du Bonhomme.

Malgré les maigres vestiges, le Gutenberg reste à nos yeux un incontournable, bien peu d'entre nous ne sont jamais monté sur ce "perchoir" un beau jour d'été afin d'apprécier la vue ou simplement prendre l'air à seulement 20 minutes de marche du village. De place-forte, le château est désormais un lieu de tranquillité et de paix et fait partie intégrante du paysage autour du village.

Seuls y demeurent encore les murmures des pierres sans âge qui racontent au final mieux que quiconque et ce pour encore bien longtemps, leur propre histoire.

Je salue et remercie chaleureusement Mr Michel Masson, qui m'a fourni la documentation nécessaire à la rédaction de cet article.

Julien Roman



Château de Gutenberg.

- 1 - Entrée
- 2 - vestiges de l'enceinte
- 3 - Eboulis
- 4 - Puits
- 5 - Impressionnant Ferré
- 6 - Logis avec point de vue remarquable
- 7 - muraille

Croquis des ruines réalisé en 2014

BULLETIN SPÉCIAL D'INFORMATION

DÉCEMBRE 2022 / JANVIER 2023

COMPRENDRE LES ENJEUX DU PROJET DE RÉNOVATION DE LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE SITUÉE À ORBEY

Prévus en 2022, dès l'ouverture du Tri Park, les travaux de mise aux normes de la déchèterie située à Orbey, considérée comme un site industriel, ont été suspendus en raison d'une augmentation de plus de 20 % du coût des travaux.

L'importance de ce surcoût, comparée à l'offre de service prévue, a conduit les élus communautaires à réétudier le projet en associant la population au travers de **2 réunions publiques d'information et d'une enquête de besoins**.

Les retours et informations collectés à l'issue de ces deux temps de concertation permettront aux élus de la Communauté de Communes d'arbitrer sur la suite à donner à ce projet :

- son maintien, avec des compromis à trouver entre offre de service, préservation de l'environnement et coûts (donc impacts sur la redevance déchets)
- ou son arrêt définitif.



LE PROJET INITIAL EN QUELQUES CHIFFRES

COÛTS

580 000 €

Budget validé en 2020, lors de l'attribution du marché public

+ 120 000 €

Coûts supplémentaires demandés par les entreprises suite à l'augmentation des prix des matériaux



700 000 € minimum
Nouveau budget estimatif du projet



55 000 €/an

Coût de fonctionnement prévisionnel (hors frais de personnel)

OFFRE DE SERVICE PREVUE



10 filières

de tri maximum en raison des contraintes du site



16h d'ouverture/semaine

(mardi et vendredi après-midi et samedi journée) afin de limiter les coûts de fonctionnement



Accès non autorisé aux professionnels

CALENDRIER DE LA CONCERTATION



2 RÉUNIONS PUBLIQUES*

Mardi 24 janvier - 20h
salle polyvalente d'Orbey
(Place des écoles)

Judi 26 janvier - 20h
Espace Pluriel de Sigolsheim
(11 rue Saint Jacques)

* La présentation sera disponible sur le site internet du Service Déchets, à partir du 27 janvier, pour les personnes qui ne peuvent pas participer aux réunions publiques.

ENQUÊTE DE BESOINS RÉALISÉE DU 24 JANVIER AU 19 FÉVRIER

Questionnaire en ligne sur le site internet du Service Déchets

Questionnaire papier disponible dans toutes les mairies, au siège de la CCVK et au Tri Park

À PARTIR DU 24 JANVIER

+ d'infos sur :

www.service-dechets-ccvk.fr



Déchets CCVK

Chaque geste compte !

AMMERSCHWIHR - FRÉLAND - KATZENTHAL - KAYSERSBERG - VIGNOLE
LABAROCHE - LAPOUTROIE - LE BONHOMME - ORBEY

Directrice de la rédaction : Christine MORO adjointe, Cynthia Straub, adjointe administrative pour la mise en forme, impression,
Directeur de la publication : Frédéric PERRIN Maire



www.lebonhomme.fr



mairie-le-bonhomme@wanadoo.fr



03 89 47 51 03